



Filialisation de Vic-le-Comte : L'ultime CCE

AVIS sur l'introduction de nouvelles technologies

Le SNABF Solidaires, comme tous les représentants syndicaux locaux, a de longue date demandé une modernisation de l'outil industriel afin de pérenniser l'activité de la papeterie. La direction de la Banque a enfin acté cet investissement.

Le rapport SECAFI a confirmé la pertinence du choix du type de machine - 3 formats soit une laize de 2,40m - permettant de répondre à des fluctuations à la hausse du carnet de commande. Cependant, du fait de l'inertie de fonctionnement de ce type de matériel, une utilisation uniquement à la semaine avec des arrêts le week-end paraît difficilement concevable. Ce n'est certainement pas une demande de notre part. Il semble évident qu'à tout le moins ces arrêts et démarrages à répétition auront un impact sur les conditions de travail des collègues de la papeterie.

Pour ces raisons le SNABF Solidaires émet un **avis favorable**, mais avec la demande exprimée par les élus CHSCT d'associer **OBLIGATOIREMENT** le Personnel tout au long du processus de modernisation et de conception du travail et du temps de travail.

Avis sur la modification dans la structure juridique

Le rapport d'expertise diligenté par le CCE semble indiquer qu'aucune autre forme de statut juridique ne soit possible pour créer la filiale « in house » européenne. Cependant, le SNABF Solidaires ne peut cautionner le recul social majeur pour le Personnel induit par cette modification du statut juridique. Pour ces motifs, le SNABF Solidaires rend un avis défavorable.

Avis sur les aspects sociaux résultant de la création de la filiale papetière

Le SNABF Solidaires partage la colère de nos collègues de la papeterie qui considèrent payer le coût de la rentabilité de la nouvelle machine. Il dénonce l'inutilité des groupes de travail paritaire sur cette partie du projet qui n'ont pas apporté d'avancées significatives concernant les rémunérations et les conditions d'emploi des futurs recrutés.

La Banque crée les conditions d'une explosion sociale connue dans d'autres entreprises, par la juxtaposition de 3 statuts différents au sein d'une même unité. Cette stratégie nuit gravement à la santé de l'ensemble des salariés actuel et à venir.

Le SNABF Solidaires n'accepte pas les raisons avancées justifiant ce recul social historique à la Banque. Comment la Banque de France peut-elle d'un côté prévoir un retour sur investissement sur 9 ans et un cash-flow à terme de 11M d'euros et de l'autre dire au Personnel qu'il n'y a pas assez d'argent pour leurs salaires ? Pour le SNABF Solidaires, le Personnel et ses conditions d'emploi ne sont pas des variables d'ajustement. Il y a un salaire juste et mérité qui sera très loin d'être atteint pour nos futurs collègues. Pour ces raisons le SNABF Solidaires rend un **avis défavorable**.